

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00199
Numéro SIREN : 835 338 690
Nom ou dénomination : 2G INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2024 sous le numéro de dépôt 2306

Transformation de la Société SARL 2G INVEST en SAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société
en société par actions simplifiée
2G INVEST
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 12-14 Place Michel Debré
37400 AMBOISE
RCS Tours 835 338 690**

Transformation de la Société SARL 2G INVEST en SAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société
en société par actions simplifiée
2G INVEST
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 12-14 Place Michel Debré
37400 AMBOISE
RCS Tours 835 338 690**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Exposé de l'opération projetée :

Votre société « 2G INVEST » a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée. A ce jour, son capital s'élève à la somme de 10 000 € divisé en 100 parts sociales. Une structure par actions paraissant mieux adaptée aux développements futurs, votre assemblée générale devra décider de cette transformation en société par actions simplifiée.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables admises est au moins égal au montant du capital social.

DS
W

*Transformation de la Société SARL 2G INVEST en SAS*Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et du montant des capitaux propres par rapport au capital social :

Nos contrôles, afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels établis au 30 septembre 2023 (avec en comparaison les comptes annuels du 30 septembre 2022) qui peuvent se synthétiser comme suit :

BILAN en €			Compte de Résultat en €					
	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
Actif immobilisé			Capitaux propres			Chiffre d'affaires	120 047	106 085
Immo incorp.	103 500	103 500	Capital social	10 000	10 000	Subv. d'exploitation	2 984	0
Immo corp.	33 828	41 799	Primes d'émission	0	0	Autres produits	5	1 560
Immo financ.	1 048	1 023	Réserve légale	1 000	1 000	Achats de MP et autres approvisionnements	45 132	43 242
Actif circulant			RAN	41 775	41 337	Autres achats et charges externes	25 923	33 100
Stock	56 433	48 092	Résultat de l'exercice	2 641	438	Impôts et taxes	1 134	531
Créances clients	6 000	0	Subv. Investissement	0	0			
Autres créances	3 580	4 473	Dettes			Charges de personnel	32 143	19 198
Disponibilités	56 417	54 615	Dettes financ.	174 290	177 502			
CCA	101	105	Dettes frs	20 068	12 398	Dotations amort & provisions	7 971	7 926
TOTAL	260 907	253 607	Dettes fisc et soc	10 941	8 180	Autres charges	274	288
			Autres	192	2 752	Résultat d'exploitation	10 459	3 360
			TOTAL	260 907	253 607	Résultat financier	-7 818	-2 922
						Résultat exception.	0	0
						Impôt sur bénéfices	0	0
						Résultat de l'exercice	2 641	438

On peut constater que les capitaux propres de votre société, compte tenu du résultat affecté du 30 septembre 2022 et du résultat bénéficiaire des comptes annuels au 30 septembre 2023 soit 2 641 € totalisaient 55 415 € et étaient supérieurs au montant du capital social de 10 000 €.

Nos contrôles s'appuient sur les documents et états comptables qui nous ont été communiqués par le cabinet COGEP, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession :

- la valeur des différents éléments Actif et Passif a été déterminée conformément aux principes comptables en vigueur.
- la détermination du résultat a été effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation.

Transformation de la Société SARL 2G INVEST en SAS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et le montant des capitaux propres à la date des comptes annuels établis au 30 septembre 2023 est au moins égal au montant du capital social.

Nos contrôles réalisés sur la période écoulée depuis n'ont rien révélé qui puisse avoir une incidence défavorable sur les éléments ci-dessus.

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers stipulés au profit des associés ou de tiers.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, appréciée à partir des comptes annuels établis au 30 septembre 2023 et 2022, est la suivante :

- les comptes annuels établis au 30 septembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, des produits d'exploitation en progression par rapport à l'exercice précédent, qui avec le résultat financier et exceptionnel permet de dégager un résultat bénéficiaire de 2 641 €. ;
- la situation financière de cette structure n'appelle pas de remarque de notre part depuis les 2 derniers exercices clos;

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'événements de nature à modifier cette appréciation.

Conclusion :

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Poitiers, le 6 mars 2024

**Pour la société AUDIT EXPERT
Laurent JOUDON**

Commissaire aux Comptes et à la transformation
Inscrit près la Cour d'appel de Poitiers

DocuSigned by:
Laurent Joudon
13E16577C30F43F...

